



## Communiqué de presse

Saint-Jean du Bruel le 15 mai 2011

La Coordination nationale des collectifs « Non au gaz et huile de schiste » s'est réunie le 14 mai 2011 après l'adoption d'une petite loi par l'Assemblée nationale le 11 mai dernier.

La Coordination nationale **constate** :

- que cette loi n'abroge pas les permis exclusifs de recherche délivrés ;
- que l'Assemblée nationale autorise la technique de la fracturation hydraulique pour l'expérimentation.

La Coordination **déplore** :

- que la représentation nationale n'ait pas eu accès aux dossiers de demandes de permis de recherche ;
- Qu'une majorité de députés s'en est remise aux déclarations des industriels et au Ministère de l'industrie et de l'énergie pour l'instruction de l'abrogation des permis de recherche ;
- que l'Etat refuse d'abroger les permis en dépit des déclarations du 1<sup>er</sup> Ministre, du Ministre de l'Industrie et du Ministre de l'Ecologie.

La Coordination **exige** :

- que le Ministre de l'Industrie et de l'Energie représente le Gouvernement lors de l'examen de la proposition de Loi devant le Sénat ;
- que l'Etat rende public le processus de délivrance des permis de recherche ; et, qu'au nom des principes d'information et de participation du public, il lève le secret industriel sur toutes les techniques et produits de recherche et d'exploitation ;
- que l'Etat abroge les permis de recherche délivrés.

La Coordination appelle à la poursuite et à l'amplification de la mobilisation des citoyens et des élus locaux.

---

### Contacts :

Jean-Marie Juanaberria : [earldescevennes@nordnet.fr](mailto:earldescevennes@nordnet.fr) – 06 34 49 71 10

Anne Lacouture : [anne.lctr@gmail.com](mailto:anne.lctr@gmail.com) – 06 83 98 56 06

Charlotte van der Veat : [charlottevdv1@yahoo.fr](mailto:charlottevdv1@yahoo.fr) – 05 65 45 70 55